

Association Sportive ASPTT Albi
Association loi 1901 déclarée à la préfecture du Tarn
Le 27/02/1946 N°0825 J.O. du 27/07/1946 N°17
Agrément Jeunesse et Sports
Le 18/06/1949 N°4453
Code APE 9312 Z N°SIREN 351 009 790
Sigle : ASPTT ALBI
Couleurs : ASPTT ALBI
Affiliation F.F.F : 542059

Règlement ASPTT Foot-Entreprise Winter

Article 1 : L'ASPTT Foot Entreprise Winter est un tournoi de football ouvert aux personnels des entreprises et des structures publiques, licenciés ou non licenciés, homme et femme.

Article 2 : Le droit d'engagement est de 250€ par équipe. Ce droit comporte : un jeu de maillot, la restauration, une photo d'équipe et un trophée.

Article 3 : C'est un tournoi de football à 5. Les équipes peuvent s'inscrire jusqu'à 7 joueurs maximum. Chaque équipe sera accompagnée par une joueuse de l'ASPTT Albi, effectif D1 Féminine. Les matchs de poules sont d'une durée de 7 minutes. Les matchs de phases finales seront de 10 minutes.

Article 4 : Les changements sont illimités et doivent être effectués lors des arrêts de jeu. Les tacles sont interdits et les hors-jeux ne sont pas comptabilisés.

Article 5 : L'équipe est représentée par son capitaine, désigné sur le bulletin d'inscription, lors du tournoi et du tirage au sort. Ce tirage au sort sera effectué avant le tournoi.



ASPTT ALBI FOOTBALL
26 Avenue de Saint-Fuéry 81000 ALBI



Tél. : 05 63 47 50 80



Courriel : albi@asptt.com
Internet : albi.asptt.com

Article 6 : Le tournoi compte 2 phases :

- Les phases de poules avec 4 poules de 4 équipes
- Les phases finales

La phase finale verra se rencontrer les 4 premiers de poule. Les affiches des demi-finales se verront être tirées au sort à la fin de la phase de poule.

Article 7 : Lors des poules, le décompte des points se fait de la façon suivante :

Match gagné 3 points / Match nul 1 point / Match perdu 0 point

En cas d'égalité lors des phases de poules, ce sera la différence de buts particulière qui sera déterminante. En cas de nouvelle égalité, il y aura une séance de tirs aux buts avec 3 tireurs.

Article 8 : L'ASPTT se réserve le droit d'exclure définitivement du tournoi tout joueur ou toute équipe qui aurait un comportement contraire aux valeurs du sport et de l'ASPTT.

Signature du capitaine :



ASPTT ALBI FOOTBALL
26 Avenue de Saint-Fuéry 81000 ALBI



Tél. : 05 63 47 50 80



Courriel : albi@asptt.com
Internet : albi.asptt.com